



POUR RAPPEL

*La consultation est passée selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable. En conséquence, **elle se déroule en 2 phases** :*

*1 – Phase Candidature – Date limite de remise des candidatures : **lundi 01 juin 2026 à 12h00***

Cette 1^{ère} phase porte sur la sélection des candidats admis à passer en phase 2.

À ce stade, il est demandé aux prestataires de fournir l'ensemble des éléments listés à l'article 3 du Règlement d'Appel Public à Candidatures. (RAPC).

Nous vous invitons à utiliser les DC1-DC2 fournis par le GPMB et y joindre les éléments demandés.

Les candidats seront sélectionnés selon les critères définis à l'article 4 du présent règlement (RAPC).

Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera au nombre maximum de 5.

2 – Phase Offre – Date limite de remise des offres : non définie à ce stade

Les candidats admis à soumissionner recevront le DCE définitif afin de remettre une offre dans un délai de 15 jours minimum (adaptable en période estivale).

Des négociations pourront être organisées et le jugement des offres sera réalisé selon les critères définis dans le règlement de la consultation.



MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI DU TRAFIC MARITIME DU GPMB (VTMIS VESSEL TRAFFIC MONITORING AND INFORMATION SYSTEMS)

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	26S08
Date limite de remise des plis	Le lundi 01 juin 2026 à 12 :00
Procédure de passation	Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique)

En application de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les documents des candidats sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur.

Les différents échanges et la communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique via le profil acheteur.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur - Entité adjudicatrice :

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
152, quai de Bacalan - CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 90 58 00
postoffice@bordeaux-port.fr
Site internet : www.bordeaux-port.fr

■ Description des prestations :

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Acquisition, installation et maintenance du système d'information de suivi du trafic maritime du GPMB (VTMIS VESSEL TRAFFIC MONITORING AND INFORMATION SYSTEMS)

Les éléments relatifs à l'explication du contexte global de la consultation et à son objet sont renseignés dans la « note de contexte jointe » au Dossier de candidature.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Code CPV	Libellé CPV
48951000-9	Système de localisation de bateaux
33211510-0	Matériel de surveillance radar
32235000-9	Système de surveillance en circuit fermé
34931500	Equipement de contrôle du trafic maritime

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition, installation et maintenance du système d'information de suivi du trafic maritime du GPMB (VTMIS VESSEL TRAFFIC MONITORING AND INFORMATION SYSTEMS)
 Acheteur	GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
 Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum et avec un montant maximum
 Structure	Lot unique
 Durée	8 ans

■ Durée du contrat :

La durée de l'accord-cadre est de 8 ans à compter de la date d'effet du contrat qui sera précisée par la lettre de notification.

■ Allotissement et structure de la consultation :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'allotissement risque de rendre techniquement difficile l'exécution du contrat et de rendre plus coûteuse l'exécution des prestations.

■ Visite des lieux :

Les candidats doivent obligatoirement, en **phase offre**, effectuer une visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre dans les conditions suivantes :

- Une visite de site sera prévue en cours d'élaboration des offres permettant aux candidats de prendre connaissance des lieux concernés par les prestations.
- La séance de visite des sites se déroulera avec l'ensemble des candidats.
- Le rendez-vous sera fixé au 152 Quai de Bacalan CS 41320 33082 Bordeaux Cedex.
- Le nombre de participants représentant un soumissionnaire sera limité à 3 personnes.

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de visite sera délivrée aux candidats et devra nécessairement être jointe à l'offre.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Le marché est passé grâce à une procédure avec négociation en application de l'article R.2124-4 du Code de la commande publique.

Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures seront invités à présenter une offre.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme n'est imposée.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants.

À défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Conformément à l'article R.2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché, sous peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

Le dossier à remettre par chaque candidat doit comprendre les pièces suivantes :

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis avec le présent DCE ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Le DUME, accessible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique>, sera rédigé en langue française.

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1) ou équivalent	- La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants - Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. - Attestation d'assurance : déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. - Conformément à l'article R.2132-5 du code de la commande publique, le candidat devra remettre un engagement de confidentialité complété et signé.
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles. Le chiffre d'affaires annuel spécifique devra être au minimum de 2 millions d'euros. C'est un minimum requis en application des articles L. 2142-1 et R.2142-6 du code de la commande publique. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
Capacité technique et professionnelle	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	- Certificats de qualification professionnelle : la preuve de la capacité du candidat à réaliser la prestation peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Les certificats ISO 9001 2015 et ISO 27001, ou équivalents, en Matière de Sécurité des Données et de Sécurité Informatique sont des minimums requis que le candidat devra présenter. Si ces minimums requis ne sont pas présentés, la candidature sera qualifiée d'irrecevable en application de l'article R.2142-2 du code de la commande publique. - Connaissances en matière de système VTS et part de l'activité VTS dans l'activité de l'entreprise : le candidat présentera son niveau de connaissance et d'expérience opérationnelle dans ce domaine (références ou équivalents). Il précisera : ➤ Les effectifs par profil sur cette activité (R&D, ingénierie, installation, maintenance...), ➤ Sa capacité à réaliser les développements spécifiques liées aux demandes pour le présent marché. - Références d'installation et de mise en service de la solution logicielle proposée en Europe ces cinq dernières années. Les références devront être

Document	Descriptif
	d'une complexité similaire à celle du système attendu et porter sur de multiples centres VTS en réseau s'interfaçant avec de multiples radars, multiples systèmes électro-optiques et nœud central logique AIS ainsi que la fusion de ces données. - Références du soumissionnaire en matière de mise en œuvre et maintien en condition opérationnelle et de sécurité de systèmes VTS ou équivalent, en Europe ces cinq dernières années. - Le candidat devra justifier son exclusivité sur le volet de sa maintenance, le montage organisationnel et les garanties de pérennité de cette organisation sur la durée du marché. - Habilitation exigée au stade de la candidature : à la date limite de remise des candidatures, les candidats devront justifier, pour, a minima les référents désignés (chef de projet, responsable technique, responsable sécurité ou équivalent), de la détention d'une habilitation de sécurité délivrée par l'autorité nationale compétente d'un État membre de l'Union européenne, équivalente au niveau requis pour l'accès aux informations sensibles du marché. Cette exigence constitue une condition de recevabilité des candidatures, au sens de l'article R.2142-2 du code de la commande publique. L'habilitation peut être détenue : • Par le candidat, • Par un membre du groupement, • Ou par un sous-traitant déclaré dès la candidature, à condition que les personnels habilités interviennent effectivement sur les prestations concernées. À défaut, la candidature sera jugée irrecevable. - Habilitation exigée au stade de l'offre – Réponse au CCTP : Les candidats admis à remettre une offre devront justifier, à la date limite de remise des offres, de la détention effective d'une habilitation de sécurité de niveau CONFIDENTIEL UE / EU CONFIDENTIAL, délivrée par l'autorité nationale compétente d'un État membre de l'Union européenne et reconnue conformément aux règles de sécurité applicables aux informations classifiées de l'Union européenne. Cette habilitation est exigée pour l'ensemble des personnels appelés à accéder aux informations classifiées UE décrites dans le CCTP, notamment dans le cadre : • Des études techniques détaillées, • De l'architecture du système, • Des modalités d'intégration et de mise en œuvre. À défaut de production de l'habilitation CONFIDENTIEL UE à la remise de l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière. Les habilitations en cours d'instruction ou les engagements à obtenir ultérieurement l'habilitation ne sont pas acceptés.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, **le candidat produit un engagement écrit de cet opérateur économique (habilitation du mandataire).**

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les candidats **doivent** déposer leur pli sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.

Dépôt électronique sur le profil acheteur :

Les candidats déposent leur candidature, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. La signature doit être visible.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les candidatures seront transmises avant la date et heure indiquées dans le présent règlement.

Les candidats rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français

Remise d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

Copie de sauvegarde

Nom ou dénomination du candidat,

Affaire n°26S08 – Acquisition, Installation Et Maintenance Du Système D'information De Suivi Du Trafic Maritime Du GPMB (VTMIS Vessel Traffic Monitoring And Information Systems)

NE PAS OUVRIR.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures.

Les candidats transmettent, par pli recommandé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

Grand Port Maritime de Bordeaux
Commande Publique
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX

La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis (cf. page de garde).

■ **Documents à fournir par le candidat susceptible d'être invité à soumissionner :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat ne pourra être invité à soumissionner qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, comprenant notamment :

- L'attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois,
- Une attestation fiscale ou de régularité fiscale datant de moins de 6 mois.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

■ **Critères de sélection :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Domaine	Attente dans la candidature	Pondération en points
Capacité professionnelle		
Secteur d'activité	Connaissances en matière de système VTS et part de l'activité VTS dans l'activité de l'entreprise au regard de la présentation de la candidature remise par le candidat.	20 points
Références de la solution logicielle proposée	Références d'installation et de mise en service, en Europe ces cinq dernières années, de la solution logicielle proposée.	30 points
Références du soumissionnaire	Références en matière de mise en œuvre et maintien en condition opérationnelle et de sécurité de systèmes VTS ou équivalent, du soumissionnaire en Europe ces cinq dernières années.	20 points
Capacité technique		
Organisation	Organisation générale, structure de l'établissement susceptible d'avoir la gestion du marché.	10 points
Moyens humains	Nombre et qualifications des personnels employés ou mobilisables sur le secteur d'activité du marché	10 points
Moyens matériels	Liste des moyens matériels mis à disposition pour la réalisation des prestations de l'accord cadre : équipements, outils, ...	10 points
TOTAL DES POINTS		100 POINTS

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera au nombre maximum de 5.

Cependant si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre maximum, le GPMB pourra continuer la procédure avec le(s) seul(s) candidat(s) sélectionné(s).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats font parvenir leur demande par voie électronique directement sur le profil acheteur.

Rappel :

Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli, les candidats s'adresseront directement au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>